

## Réunion du 15 décembre 2011

*L'an deux mil onze, le quinze décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire*

**Date de convocation** : 8 décembre 2011

**Présents** : Messieurs JEUDY, PERRIER, AUGENDRE, LABBE, Mmes DESNAUDS, GRANSEIGNE, DUBOIS, MERITET, SOURIOUX, TOURET et VEDRINE.

**Absents** : Monsieur DETOURBET.

**Excusés** : Madame LAMARTINE et Monsieur BARRET.

Monsieur Jacky LABBE a été élu secrétaire de séance.

.....

### **Travaux rue de la Poste et rue du four : choix de l'entreprise**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 décembre dernier pour l'ouverture des plis pour les travaux à réaliser dans la rue du Four et la rue de la Poste. Il s'agit d'une procédure adaptée, 8 entreprises avaient retiré un dossier, 8 ont répondu.

La commission d'appel d'offres s'est ensuite réunie ce jour à 17 h 30 pour l'analyse des offres qui fait apparaître que l'entreprise Eurovia est la mieux notée selon les prescriptions imposées (45 % pour la valeur technique, 35 % pour le prix et 20 % pour les délais).

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'intégralité de l'analyse. Monsieur le Maire précise que cette analyse a été faite après négociation avec les entreprises conformément à la réglementation des marchés publics.

La réalisation des travaux est prévues lorsque tous les accords de subventions auront été recueillis.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Eurovia : proposition de base + options pour un montant total de 303 815.30 € HT : offre de base de 269 390.30 € et options pour 29 025 € HT et 5 400 € H.T. Ce total est inférieur à l'estimation du maître d'œuvre, c'est pourquoi il est judicieux de prévoir les options.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché correspondant et tous les documents relatifs à cette décision. Il est également chargé de solliciter une dérogation auprès du Conseil Général de l'Allier et de l'Agence de l'Eau pour l'autorisation de signature du marché pour la partie qui concerne l'assainissement de la rue de la poste : la demande de subvention étant en cours d'étude.

### **Epicerie solidaire**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait expliqué la nature du projet lors de la dernière réunion du conseil municipal :

- projet mené à l'initiative du Conseil Général, avec les assistantes sociales du secteur
- 4 cantons concernés : Lurcy-Lévis, Bourbon l'Archambault, Le Montet et Souvigny
- 4 antennes par canton ; celle du canton du Montet serait à Tronget dans les locaux de l'ancienne caisse d'épargne
- 700 familles recensées sur les 4 cantons
- 15 familles par canton auront accès à l'épicerie pour une durée de six mois renouvelable une seule fois.

.../...

- les produits seront vendus à 15 % de leur valeur marchande
- les commerces locaux pourront être partenaires
- les bénéficiaires devront participer à des ateliers : gestion du budget, apprendre à cuisiner etc...
- 6 emplois seront créés dont 4 emplois aidés (1 par canton)
- coût pour la commune 1 € par habitant la première année et 0,50 € les années suivantes. Les 0,50 € en plus la première année correspondent à la section d'investissement.
- le projet devrait voir le jour en mars 2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune adhère au projet d'épicerie solidaire.

Le résultat du vote à cette proposition est le suivant :

Votants : 11  
Abstentions : 2  
Contre : 3  
Pour : 6

A la majorité, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'épicerie solidaire.

### **Cérémonie des vœux**

Elle aura lieu le vendredi 6 janvier à 18 h 30 au centre socio-culturel. La population y est invitée par courrier adressé à chaque foyer avec le journal municipal qui sera distribué le 20 décembre prochain.

### **Toiture de l'église**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire procéder à la réfection de la couverture et des chéneaux sur la chapelle abside nord-est de l'église. Le montant des travaux est évalué à 7 454,24 € HT. Ce devis a été soumis à Monsieur l'architecte des bâtiments de France car il s'agit de travaux à réaliser sur un bâtiment classé.

Ces travaux étant indispensables à la bonne conservation du patrimoine communal, Monsieur le Maire propose de les réaliser dans le courant de l'année 2012.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité. Il sollicite :

- une subvention au titre du fonds 2 auprès du Conseil Général de l'Allier au titre des travaux à réaliser sur l'église.
- une subvention auprès du service des Bâtiments de France pour un montant de travaux de 7 454,24 €.

### **Questions diverses**

Il est envisagé de procéder à la réfection d'un vitrail de l'église, en partenariat avec le Lycée Jean Monnet. La commune n'aurait à payer que les fournitures. Ce projet n'est pour l'instant qu'à l'étude. Il est à l'initiative d'un professeur du lycée concerné.

Le dernier montant arrêté par le SDE 03 pour la mise en place d'un candélabre dans la rue de la poste dont le conseil municipal a décidé la mise en place est de 1 405 € soit 26 € de plus que ce qui avait été annoncé.

La MSA organise par canton, des bilans de santé qui sont proposés à ses adhérents. A ce titre, elle a réservé la salle annexe de la mairie du 19 au 23 mars.

Madame Desnauds informe l'assemblée des devis proposés pour la réfection du mini-stade. Ces devis seront étudiés très précisément afin de connaître le coût réel de l'opération. Il est nécessaire de niveler le terrain, l'assainir, mettre en place un revêtement spécial, casser en partie le mur de l'école et mettre en place une séparation en bois. Ce dossier sera étudié lors d'une prochaine réunion.

Les contrats des lignes téléphoniques de l'école, la mairie, la cantine et le centre socio-culturel ont été revus à la baisse par Orange et le matériel en location sera changé.

Il semblerait que les contrats d'assurance vont être renégociés, dans un premier temps, à la demande de Stamm Assurances qui viendra en mairie la semaine prochaine. Il risque d'y avoir des augmentations sur les quittances.

Il faudrait envisager de nettoyer le point tri un jour fixe dans la semaine afin de remédier aux problèmes de difficultés d'accès dus aux débris constatés autour des conteneurs, en particulier les morceaux de verre.

Madame Reverdi, responsable de « bien à vivre à domicile » sollicite la mise à disposition d'un bureau dans la salle annexe. Il est donné une suite favorable à sa demande.

Madame Turret demande si une convention de raccordement sur le réseau communal des eaux usées a été établie avec la Maison de Retraite comme l'avait préconisé le BDQE.

Il est envisagé d'installer la bibliothèque municipale dans la salle annexe. Pour cela, il faudra trouver un système de rangement.

Madame Sourieux pense qu'il faudrait poursuivre l'installation de décorations de Noël (un peu chaque année).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.